

Fagnières,
12 AOUT 2022
Courrier arrivé SU
16 AOUT 2022

**Direction
Groupement Gestion des Risques
Bureau Prévention Industrielle
et Habitation**

Code Ets : B14823679
Réf. Dossier : 61359

Affaire suivie par :
Lieutenant Loïc NEUVILLE

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Direction Départementale des Territoires
40 Boulevard Anatole France
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Objet : **Construction d'une centrale photovoltaïque**

Présenté par : **Madame ANDRIEU Stéphanie**

Date de dépôt du dossier : 05 mai 2022
Reçu le : 20 juillet 2022

Nom ou raison sociale : **SAS URBA 17**

Adresse du projet : Lieu-dit « sur la Pâture » 51240 Cheppes-la-Prairie

Avis sollicité par : DDT de la Marne

N° PC : 051 148 22 O0003

DESCRIPTION DU PROJET :

La présente étude concerne la construction d'un parc photovoltaïque sur une surface d'environ 9.01 Ha.

L'implantation du projet est prévue sur une parcelle totalisant 247 300m², référencée section ZN, numéro 0043.

Le projet est constitué de 19 080 modules, d'une puissance unitaire de 500Wc, sur une surface de 46 441 m². Les panneaux auront une hauteur sous table de 2.00 mètres et un point haut à 3.62 mètres.

L'installation comprendra deux postes de transformation (local de 15.9m²) et un poste de livraison (local de 13m²). Ces postes seront surélevés de 2 mètres par rapport au sol.

Un local maintenance (container de 13.7m²) est positionné à proximité de l'entrée pour permettre le stockage de matériels.

L'entretien du couvert végétal du parc sera réalisé par la mise en place d'un pâturage ovin et/ou par un fauchage mécanique.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Code de l'Environnement
- À la norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

Desserte - Accessibilité

Le site est desservi depuis la voie publique constituée par le chemin rural n°2 dit « des Fesses ».

L'accès au parc est prévu par un portail verrouillé d'une largeur de 6 mètres.

Une voie interne, d'une largeur de 4.00 mètres, traverse le parc et permet d'accéder aux deux postes de transformation. Cette voie est pourvue d'espace large permettant le retournement des véhicules de secours.

Une piste périmétrale enherbée, d'une largeur de 4.00 mètres, reliée à la voie interne, permet de faire le tour du site avec un véhicule léger.

Défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie proposée par le maître d'ouvrage repose sur la prise en compte d'une réserve incendie d'une capacité de 60 m³ implantée à proximité de l'entrée du site.

I - REMARQUES :

1 – Desserte :

- Réaliser la voie périphérique de l'installation ainsi que la voie traversante répondant aux caractéristiques de la voie « engins » (Cf fiche technique 2.20 ci-jointe) permettant son utilisation par des véhicules poids lourds. La largeur devra être majorée à 5 mètres.

2 – Défense incendie :

- Positionner la réserve incendie à au moins 8 mètres des tables.
- Réaliser une réserve incendie conformément aux dispositions définies dans les fiches techniques.
- Réaliser une aire d'aspiration permettant l'utilisation de la réserve incendie sans obstruer les voies de circulation interne.
- Solliciter le SDIS après travaux pour effectuer une réception opérationnelle du point d'eau incendie. *Toute demande devra être transmise à : prevision@sdis51.fr*

Les caractéristiques techniques applicables dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie (Poteau incendie, réserve incendie,...) ou la composition du dossier technique sont consultables sur le site internet du SDIS : www.sdis51.fr/ressources.

II- RECOMMANDATIONS :

Afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir l'implantation de coupures d'urgence afin de neutraliser l'installation. Ces coupures devront être identifiées et leur zone d'action devra être correctement définie (plans, ...).

- Prévoir des organes de coupure pour neutraliser l'installation (Production, Transformation, Livraison)

Afin de réduire le risque de propagation sur la végétation basse se trouvant sous les tables, nous vous préconisons plusieurs solutions préventives :

- Réaliser un entretien régulier de la végétation basse
- Réaliser toutes les dix rangées de table une bande recouverte d'une matière incombustible d'une largeur de 5 mètres (cailloux, graviers)

III - AVIS :

Après examen de ce dossier, je formule un avis favorable à la réalisation de ce projet pour lequel je vous demande de prendre en compte la remarque formulée et de bien vouloir la porter à la connaissance du maître d'ouvrage.

Par délégation,
le directeur départemental adjoint
des services d'incendie et de secours,



Colonel Laurent NICOLAY